



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **7 septembre 2015**

Décision n° **CP-2015-0376**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Projet Lyon Part-Dieu - Acquisition d'un appartement et d'un emplacement de stationnement formant respectivement les lots n° 1093 et 1129 de la copropriété Le Vivarais situé au 39, boulevard Vivier Merle et appartenant à M. El Alami Abdeljalil

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Crimier

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : 28 août 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : 8 septembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Berthilier, Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Cardona (pouvoir à Mme Vullien), Frier, M. Calvel (pouvoir à M. Sellès).

**Commission permanente du 7 septembre 2015****Décision n° CP-2015-0376**

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Projet Lyon Part-Dieu - Acquisition d'un appartement et d'un emplacement de stationnement formant respectivement les lots n° 1093 et 1129 de la copropriété Le Vivarais situé au 39, boulevard Vivier Merle et appartenant à M. El Alami Abdeljalil**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 26 août 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Le quartier de la Part-Dieu, deuxième quartier d'affaire français, pôle commercial et culturel au centre de la Métropole lyonnaise, fait l'objet depuis 2010 d'un projet urbain ambitieux de redynamisation et de développement urbanistique et économique. Ce projet porte à la fois sur la requalification et l'aménagement d'espaces publics ainsi que sur la réhabilitation et la production d'une nouvelle offre immobilière, principalement tertiaire, pour répondre au développement métropolitain de l'agglomération. Il permettra, notamment, d'offrir plus d'espace et de visibilité à la gare et au pôle d'échanges multimodal.

Dans le cadre de ce projet Lyon Part-Dieu, la Communauté urbaine de Lyon a, par délibérations du Conseil n° 2011-2461 du 12 septembre 2011 puis n° 2012-3219 du 10 septembre 2012, exposé les interventions foncières nécessaires à la mise en œuvre du projet et validé les acquisitions à réaliser. Dans ce cadre, un droit de préemption urbain renforcé a également été instauré sur le périmètre du projet, par délibération du Conseil n° 2012-2873 du 19 mars 2012.

La place de Milan, en bordure immédiate de la gare et du pôle multimodal, est identifiée comme un site à forts enjeux urbains pour le développement du secteur. La Communauté urbaine de Lyon y a déjà acquis plusieurs biens, par voie de préemption ou à l'amiable. Cette place est composée d'un ensemble de copropriétés dont fait partie celle dénommée "Le Vivarais".

Il est proposé, dans la présente décision, que la Métropole de Lyon acquiert :

- un appartement de type T3, d'environ 66,78 mètres carrés, situé au 5° étage, formant le lot n° 1 093 avec les 89/10 000 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,

- un emplacement de parking couvert portant le numéro 8031, formant le lot n° 1 129 situé au sous-sol et les 4/10 000 de la propriété du sol et des parties communes générales.

Le tout situé au 39, boulevard Vivier Merle, dans la copropriété "Le Vivarais" à Lyon 3°, cadastré EM 243 et appartenant à monsieur El Alami Abdeljalil.

Aux termes de la promesse synallagmatique de vente, monsieur El Alami Abdeljalil cédera les biens en cause à la Métropole de Lyon, libres de toute location ou occupation-, au prix de 200 340 €, conforme à l'avis de France domaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 2 février 2015, figurant en pièce jointe ;

#### DECIDE

**1° - Approuve** l'acquisition, par la Métropole de Lyon, pour un montant de 200 340 €, d'un appartement et d'un emplacement de parking formant respectivement les lots n° 1 093 et 1 129s de la copropriété "Le Vivarais", cadastrés EM 243, situés au 39, boulevard Vivier Merle à Lyon 3° et appartenant à monsieur El Alami Abdeljalil, dans le cadre de l'opération de réaménagement urbain du quartier de la Part-Dieu.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° 0P06O2743, le 13 janvier 2014 pour la somme de 4 030 000 €

**4° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 21321 - fonction 515, pour un montant de 200 340 € correspondant au prix de l'acquisition et de 3 400 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 8 septembre 2015.**